

Peuples barbares. La seconde embrasse les différens duels entrepris sous une autorité publique. La troisième comprend les duels engagés par des particuliers sous leur seule autorité privée. En considérant ainsi les duels sous toutes les faces qui en couvrent le crime, l'Auteur * en combat l'erreur pernicieuse jusques dans ses retranchemens. Une simple & courte analyse de ses principes nous a paru le moyen le plus propre à recommander & accréditer la lecture d'un Ouvrage, dont le but est si louable & si nécessaire au bien de la Société & des Etats, aux droits de l'humanité & de la Religion. Occupons-nous des trois parties de ce bon Ouvrage.

PREMIERE PARTIE. C'est dans le sein de la barbarie que la fureur des duels a pris naissance; tout le monde en convient. Les Grecs, les Romains & toutes les autres Nations policées en ont ignoré l'usage. Le Père Gerdil, avec le commun des Ecrivains, en trouve l'origine chez les Lombards, les Germaines, les Francs, les Danois, les Bourguignons. Les principes qui autorisèrent parmi ces Barbares un abus si détestable, furent 1°. *une indépendance & une liberté sauvage.* Sous un Gouvernement qui n'étoit que grossièrement ébauché, l'autorité n'étoit point assez ferme, ni la législation assez éclairée pour terminer, par les voyes de la Justice, les querelles qui s'élevoient : la force les décidoit. 2°. *Un point d'honneur mal entendu.* On n'avoit alors que de fausses notions sur la valeur : le noble courage étoit confondu avec la brutalité farouche : ces deux sentimens partageoient

* C'est le Père Gerdil, Barnabite, Précepteur du Prince de Piemont.